

AVANT-PROPOS

Pourquoi déterminer ce qui est juste ? pour l'apprécier, pour le souhaiter ; pour l'étudier, pour le mettre en œuvre ; pour en remplir les livres, pour en faire un mot d'ordre et d'action.

Les juristes établissent assez aisément l'impératif de la recherche du juste. Pourquoi ? Parce que le droit, a pour raison d'être de concrétiser le juste, de revêtir les faits de cette exigence de vertu, de faire barrière à la force en son nom. La justice est l'être du droit. Le droit ne peut n'être qu'une question d'ordre. Une simple réglementation subviendrait à ce besoin d'organisation, mais c'est au droit de faire vivre le juste. La loi pose les conditions d'existence du juste et le juge veille à son application concrète. Concrétisations en cascade lorsque le juge applique justement la loi juste. Si le droit est injuste, dénaturé il perd son autorité. Le juste contre le droit.

Mais à quelles conditions la loi est-elle juste ? Quand peut-on estimer que le droit est juste ? Quand une situation ou un comportement sont-ils suffisamment injustes, pour que le droit doive intervenir ? Car la question difficile n'est pas tant de savoir pourquoi il faut se soucier de la justice mais de parvenir à déterminer ce qui est juste pour que le droit en soit le prolongement concret.

Les théories religieuses, philosophiques, juridiques, s'épuisent dans cette course à la désignation du juste, au-delà de sa définition. Pourtant, la poursuite n'en est ni inutile ni inactuelle car le juste reste une préoccupation commune et nécessaire qui exige une connaissance. Le juste se vit dans l'instant et sa question, voire son absence, constitue sa permanence.

Ou plutôt, c'est l'injuste qui est notre expérience commune, injustice de l'autre, injustice de la règle, injustice du système. La question prend alors la forme de la révolte. L'injuste n'est pas le revers du juste ; il est ce qui, par réaction, fait naître le sentiment de ce qui est le juste, il est l'occasion d'en accéder. Le juste se désigne comme ce qui est outragé par l'injustice. Le droit est juste s'il est le procédé institutionnalisé de cette réaction. Si nous étudions, ne serait-ce que par le souvenir, que par l'histoire, les expériences de l'injuste, nous aurons idée du juste dans ce retour sur nous-mêmes.

L'injustice est donc à la fois ce qui exige et permet l'établissement libre et nécessaire du juste par le droit. Elle est son chemin. Reprenons donc celui de l'enfance, de Dieu et de la nature ; rencontrons les personnages du père et du chef d'entreprise ; soumettons à la question les systèmes politiques et économiques ; admettons que les méthodes, celles du législateur, celles du juge, soient suspectées d'injustice ; soucions-nous des effets des pouvoirs.

Ce sont les premiers pas, *de l'injuste au juste.*

M.A.F.R.

W.B.